

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 212**

Objet : Cotisation EUROPE DIRECT Hauts-de-France année 2024

**Direction vie associative et citoyenneté
Service Relations Internationales**

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite renouveler son adhésion à l'association EUROPE DIRECT Hauts-de-France anciennement prénommée Info Point Europe Amiens Picardie sise 8 rue Albert Dauphin à Amiens (80000), pour l'année 2024. En effet, depuis 2012, la Ville de Creil collabore étroitement avec ce centre d'information rattaché à l'Union Européenne, notamment avec le comité de jumelage creillois pour sensibiliser et informer les citoyens sur les opportunités européennes ainsi que les droits à la formation et à la mobilité internationale pour les jeunes.

■ **Décide :**

Article 1 : De verser à l'association EUROPE DIRECT Hauts-de-France, sise 8 rue Albert Dauphin à Amiens (80000) pour l'année 2024, une cotisation d'un montant de 400 euros.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 02 avril 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **18 AVR. 2024**
Date de publication sur le site de la Ville : **18 AVR. 2024**